

Sommaire du Numéro de Septembre 1902.

Le Prêtre sanctifié par sa messe : *(suite)*. — Un moyen de fidélité à l'heure d'adoration. — Dévotion eucharistique. — Sujet d'adoration. — Petit Courier de l'Œuvre. — Le Juvénat. — Variété : L'Hostie de la première Messe. — Réponses Liturgiques. — Bibliographie. — Recommandations. — Nos défunts.

LE PRETRE SANCTIFIE PAR SA MESSE

SEPTIEME MEDITATION

La séparation du monde, condition essentielle de la
sainteté sacerdotale.

III. — La Femme. — *(suite)*

II. Applications. — Des principes ci-dessus exposés et qui concluent à la nécessité pour le prêtre de fuir la femme, nous croyons utile d'indiquer quelques applications particulières : car si le devoir de l'éloignement, sinon matériel, du moins moral, est universel et perpétuel, la pratique en doit varier suivant les différences de personnes et de situations.

Le prêtre fuira d'abord d'une manière absolue ces femmes, d'ordinaire aussi mal vivantes que mal pensantes, qui affectent de n'accomplir aucun des devoirs de la religion. Puisqu'elles dédaignent de rendre hommage à Dieu

dans ses temples, le prêtre ne saurait, sans paraître accepter l'injure faite à son maître, franchir le seuil de leurs demeures, sauf le jour où, le malheur les ayant frappées, il pourrait y avoir chance de rapprocher leurs âmes de Dieu par une marque extraordinaire de charité compatissante ; sauf encore le jour où, une maladie grave annonçant la prochaine et inévitable visite de la Justice vengeresse, le pasteur voudrait tenter de la prévenir par celle de la miséricorde promise à quiconque s'humilie, fût-ce à la dernière heure de sa vie. Elles font en effet ostensiblement partie de ce monde pécheur et ennemi de Jésus-Christ pour lequel le prêtre, comme le Sauveur lui-même, ne peut professer que la haine. — Ainsi devra-t-il du reste se conduire envers toute personne qu'une situation irrégulière obligerait de priver des sacrements.

Mais voici d'autres personnes aux allures frivoles, de provenance inconnue, de situation équivoque, de fréquentations suspectes, actrices qui eurent plus de succès de beauté que d'art, demi-mondaines enrichies par le commerce de leur chair, ou femmes du vrai monde même qui remplirent la ville de leurs scandales : elles échouent à la campagne et veulent s'y donner des airs d'honnêteté sans en prendre les austères devoirs, et y imposer le respect sans le mériter ; elles entendent mettre la religion au service de ce nouveau dessein comme elles employèrent les passions et les vices pour réussir dans les anciens, et elles s'afficheront à l'église, loueront les bancs en vue, donneront largement aux quêtes, forceront la porte du presbytère pour offrir leur concours aux œuvres du Curé et charger ses mains d'aumônes pour ses pauvres. Mais avec ces apparences de piété elles ne se confessent ni ne communient ; elles mènent joyeuse vie dans leurs châteaux de récente acquisition avec des amis venus d'un peu partout ; la foi sincère des bons chrétiens est scandalisée et l'honnêteté rudimentaire du peuple proteste tout bas. Que le prêtre se garde d'accueillir ces créatures hybrides, qu'il se refuse à leurs avances et qu'il évite pardessus tout leurs invitations, pour empressées qu'elles soient. Les moins mauvaises le compromettraient, même sans le vouloir, par leurs inconséquences, et les autres sont des pièges vivants tendus sur sa route par le démon, sinon des émissaires envoyés par la haine perfide du

monde pour le provoquer au péché et le faire tomber avec fracas. N'est-ce pas ce genre "de femmes de rien que stigmatisait déjà saint Paul, chargées des péchés de toute une vie, qui pénétraient dans les demeures chrétiennes sous l'impulsion des plus mauvais désirs, affectant les dehors de la piété, mais n'en possédant point les saintes réalités (11)?" Le devoir est de les éviter rigoureusement, de n'avoir rien de commun avec elles. Ce n'est pas seulement l'ordre de l'Apôtre, c'est celui du Sage qui commande "de mépriser leurs fallacieuses avances, d'éviter les chemins où elles passent et de ne jamais approcher de leurs demeures; car si elles savent rendre douces leurs paroles et séduisants leurs sentiments, elles ne laissent derrière elles que l'amertume de l'absinthe et la blessure sanglante du glaive (12)." Combien de jeunes prêtres, naïfs ou présomptueux, ont été leurs tristes victimes, pour avoir méconnu ces avertissements que leur redisaient les anciens avec l'autorité de l'expérience! Ah! de grâce, qu'aucun de ceux qui les entendent à cette heure ne livre son honneur et la paix de sa vie à ces êtres de mensonge et de malheur: *Ne des honorem tuum alienis, et annos tuos crudeli!*

Mais voici la portion consolante de la famille spirituelle du prêtre: les femmes et les jeunes filles chrétiennes avec lesquelles son devoir l'oblige de frayer, qui réclament son ministère et qui méritent ses soins, dont un certain nombre sont les coopératrices de sa charité, et qu'il ne peut pas ne point aimer puisqu'il est leur pasteur. Telles sont ces membres des pieuses Confréries, dont la longue théorie, sous les voiles de mousseline et les chants généreusement jetés, animent tant les fêtes, qu'il a baptisées et préparées à leur première communion; ces femmes qu'il a mariées et qu'il dirige dans les voies d'une

(11) Ex his sunt qui penetrant domos et captivas ducunt mulierculas, oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideriis, habentes quidem speciem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes: et hos devita. — II Tim., III.

(12) Ne attendas fallaciæ mulieris. Favus enim distillans labia meretricis et nitidius oleo guttur illius: novissima autem illius amara quasi absynthium et acuta quasi gladius biceps. Longe fac ab ea viam tuam et ne appropinques foribus domus ejus. Ne des alienis honorem tuum et annos tuos crudeli. — Prov., V, 2.

vie vraiment chrétienne, les unes et les autres ses pénitentes anciennes et fidèles ; ces femmes dévouées, visitieuses des pauvres, ouvrières volontaires de ses ouvroirs, sacristines soigneuses des autels de son église, catéchistes zélées des plus ignorants de ses enfants, adoratrices fidèles du Saint Sacrement ; ces mères ou ces veuves plongées dans l'affliction, pleurant un mari ou un fils, dont la mort a creusé dans leur cœur une plaie qui paraît inguérissable et amené dans leur situation des menaces de ruine irréparable, qui se réfugient en sa bonté pour être consolées, qui recourent à sa sagesse pour être conseillées et qui attendent son aide même pour le relèvement de leurs affaires temporelles ; enfin, ces vierges consacrées, modestes et vaillantes vouées à l'instruction des enfants et aux soins des malades et qui sont par état les auxiliaires si sûres, si utiles et si efficaces de son ministère. Vis-à-vis de ces femmes de bien, le prêtre devra-t-il encore exercer le devoir de la fuite, et de quelle manière ?

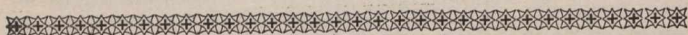
Oui, même de cette élite il se devra garder : car pour bonnes, pieuses et consacrées qu'elle soient, fussent-elles aussi pures que des anges, elles restent pourtant des femmes ; et le Saint-Esprit avertit que, vu la faiblesse de l'homme, " la bienveillance de la femme lui est plus dangereuse que la malveillance de son semblable : *Melior est iniquitas viri quam mulier beneficiens* (13)." — Outre que, dans ses relations avec elles, il devra toujours éviter ce qui pourrait exciter l'étonnement ou mériter la critique des bons chrétiens et nourrir les propos méchants des ennemis ; s'il veut éviter d'être pris dans les liens d'une affection qui, surnaturelle et spirituelle d'abord, pourra demeurer spirituelle en cessant d'être surnaturelle, puis devenir sensible et enfin charnelle, prenant ses sens après avoir tenu son cœur, il lui faudra, de toute nécessité, pour l'extérieur, n'avoir avec ces enfants de son âme que des rapports de ministère, où la grâce de Dieu l'accompagne parce que la volonté de Dieu, manifestée par le

(13) Eccli., XLII, 14. — *Melius, id est satius negotium habere, vel incidere in virum malevolum et maleficum ; tum quia vir maleficus est occasio patientiæ, humilitatis et mortificationis ; mulier vero benefica est illecebra concupiscentiæ et peccati, et qua mulier, et qua benefica : amor enim et beneficium ingens est amoris illicitum.* — C. a. I. in h. I.

devoir, l'y conduit ; et non point des relations d'agrément, de plaisir, visites, repas, soirées, où entraîne le besoin de satisfactions pour le cœur, de dissipation pour l'esprit ou de sensualité pour le corps. Cela suppose évidemment des rapports assez rares, ordinairement courts, toujours austères et mortifiés, surnaturels toujours, où l'esprit domine et retienne les sens, où la réserve contient la liberté et l'abandon ; où les témoignages de reconnaissance, d'amitié et d'honnêteté n'aient rien de tendre ni de mondain : car, selon le mot d'un vieux directeur de consciences sacerdotales : " Tout témoignage d'affection qui touche à la peau est dangereux et doit être évité par le prêtre ! " — Cela est pour l'extérieur. Pour le dedans, le prêtre devra par-dessus tout éviter de se faire le centre d'affection des personnes qu'il dirige ; les empêcher de chercher en lui leur bonheur et d'y prendre leur appui indispensable ; s'efforcer de faire disparaître l'homme en sa personne pour ne leur laisser voir que le ministre de Dieu ; s'effacer lui-même et se diminuer, comme Jean-Baptiste, pour faire croître le Christ : *Illum oportet crescere, me autem minui* ; se nier, pour affirmer Jésus comme l'unique bon, l'unique infailible, l'unique tout-puissant, l'unique toujours présent, l'unique nécessaire, par conséquent, et l'unique suffisant : *Quid me dicis bonum ? Nemo bonus, nisi solus Deus* (14). Pour cela aussi s'habituer à ne voir que Dieu en elles, leur être de grâce et non leur être de nature, à ne point admirer trop leurs qualités ni leurs vertus ; à ne les point servir pour elles-mêmes, mais pour Dieu seul ; à ne jamais chercher dans leur commerce aucune satisfaction de cœur ; à ne jamais rien leur demander ni rien en recevoir, sinon pour être immédiatement changé en don de religion sur l'autel ou en secours de charité pour les pauvres. Il faudra, enfin, marquer d'une ligne bien tranchée l'indépendance et l'autorité d'un ministère qui est fait pour décider, pour reprendre et pour réprimer au besoin, et non pour être dominé ni conduit, fût-ce sous les apparences du plus pur dévouement et avec les gants de la soie la plus douce ; cette faiblesse de caractère, cet abandon d'un pouvoir dont le prêtre répond personnellement à l'unique Maître,

(14) Luc., XVIII, 19.

ne pourrait tourner qu'à sa confusion : *Non des mulieri potestatem animæ tuæ, ne ingrediatur in virtutem tuam et confundaris* (15). En fait, le prêtre qui, dans ses rapports avec les brebis spirituelles de son troupeau, suivra ce conseil de l'Imitation, sera un sage et un heureux : “ *Non sis familiaris alicui mulieri, sed in communi omnes bonas mulieres Deo commenda* (16) ! ” (à suivre).

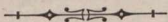


UN MOYEN

d'être exact à l'heure d'adoration hebdomadaire

OU

L'ADORATION AVEC LES PAROISSIENS



De différents côtés nous arrive assez souvent cette plainte : “ Il m'est presque impossible d'être exact à mon heure d'adoration à cause des difficultés du ministère. Il semble, en effet, que les fidèles choisissent précisément l'heure à laquelle je fais mon adoration pour me demander au confessionnal ou pour les malades ; puis, quand le temps que j'avais réservé pour mon adoration m'a ainsi échappé, je n'en puis trouver d'autre.”

Cette plainte n'est que trop justifiée, et les dérangements auxquels est exposé un prêtre employé à un ministère paroissial constituent certainement un sérieux obstacle pour la fidélité à l'heure d'adoration hebdomadaire.

Mais le vrai amour est toujours ingénieux, et il a trouvé un moyen de supprimer admirablement cet inconvénient. Ce moyen consiste à *faire l'adoration à jour et à heure fixe chaque semaine en y invitant tous les paroissiens* ; c'est d'en faire, en un mot, un exercice public,

(15) Id est, ne permittas mulieri exercere jus aut dominium voluntati tuæ et tibi ipsi, ne jus et auctoritatem tuam usurpet teque subiciat sibi. — Corn. a L. in Eccli., IX, 2.

(16) Lib. 1, c. VIII.

comme les Vêpres et le Salut, pendant lequel on ne pourra vous déranger.

Cet exercice s'appelle l'Exposition privée.

* * *

L'*Exposition privée* du Très Saint Sacrement que nous avons tant de fois recommandée à nos associés consiste à ouvrir simplement la porte du Tabernacle, sans en tirer le saint Ciboire, qui, recouvert de son voile, est ainsi aperçu du peuple. (Ben. XIV, Gardel.) Elle s'appelle *privée* parce qu'on peut la faire pour des *besoins particuliers et sans l'autorisation de l'Evêque*. Les décrets qui la concernent remontent à plus de deux cents ans. La Sacrée Congrégation en a fixé le cérémonial le 9 décembre 1902.

Voici le décret authentique qui l'autorise :

“ *Ad PRIVATAM EXPOSITIONEM neque publica causa, neque facultas Episcopi requiritur, sed causa privata ut alicujus infirmitas, aut alia privata familie necessitas, desiderium alicujus viri religiosi, etc., et consensus Præfecti ecclesie sufficiunt.*” (S. R. C., 31 Maii, n. 1245. — 10 Jul. 1688, n. 3013. — Bened. XIV, Inst. 30. — Gardell. in Inst. Clem., § 36, n. 2, 9 et 11.)

D'après ces décisions, le Prêtre-Adorateur, fût-il seul dans son église, pourrait, pour satisfaire sa dévotion, faire l'Exposition privée.

Mais en fait, de récentes décisions romaines ont demandé, pour ces expositions privées, la présence d'un petit groupe de personnes dans l'église, (10 à 20 fidèles suffisent.)

Quant à la pratique, rien de plus simple et de plus facile. Un prêtre revêtu du surplis et de l'étole ouvre la porte du Tabernacle, après avoir fait allumer six cierges en cire. Voilà tout ce qui est strictement prescrit :

“ *Si quodcumque, PRIVATA EX CAUSA, S. S. Eucharistia exponenda videbitur. e tabernaculo nunquam extrahatur, sed in pyxide velata in aperto ejusdem tabernaculi ostiolo, cum assistentia alicujus sacerdotis STOLA ET SUPERPELLICEO INDUTI, et cum sex saltem luminibus cereis collocetur.*” (Congreg. Episc., 9 Dec. 1602 ; — Falise, Decreta authentica.)

Cet exercice a l'avantage :

1. De nous donner le temps de faire chaque semaine notre heure d'adoration sans qu'on puisse nous déranger pendant ce temps.

2. De nous prémunir contre le relâchement et les défaillances de notre volonté en nous obligeant, pour ainsi dire, de remplir nos obligations de Prêtre-Adorateur.

3. De nous permettre de faire l'Exposition privée, et de donner la bénédiction du Très Saint Sacrement avec le saint Ciboire sans que la permission de l'Evêque soit requise pour cela.

4. De faire participer nos fidèles aux fruits de l'adoration, et de ranimer ainsi dans notre paroisse la foi, l'amour et la confiance envers la Sainte Eucharistie, et d'honorer davantage Notre-Seigneur par un hommage public. Un pasteur aurait beau s'évertuer à démontrer par des discours éloquents la nécessité et les avantages de la fréquentation de Jésus-Christ en l'Eucharistie ; si lui, le premier ne vient pas s'agenouiller au pied du saint autel, et commencer lui-même par rendre à Notre-Seigneur les devoirs qui lui sont dûs, sa parole est nécessairement froide, sans entrain et sans conviction, ce qui veut dire nulle. Tandis que le plus simple entretien d'un prêtre qui sait confirmer sa parole par ses actes et qui le premier a goûté aux suavités eucharistiques, outre le prestige que donne la piété personnelle, communiquera aux auditeurs une chaleur incomparable.

Voici comment on peut s'y prendre pour établir cette pieuse pratique.

* * *

Avertissez vos paroissiens que vous ferez l'adoration devant le Tabernacle ouvert, tel jour et à telle heure chaque semaine.

Invitez tous ceux qui sont libres, en particulier les enfants des écoles à se joindre à vous, en leur montrant la nécessité et les avantages de cette visite à Notre-Seigneur.

Pendant l'heure d'adoration, faites alterner la méditation avec la récitation à haute voix de prières, ou de considérations pieuses, ou même avec le chant de quelques cantiques.

Vous trouverez un riche recueil de prières eucharistiques dans le *Manuel de piété eucharistique*. (1)

Vous pouvez être assurés, — car l'épreuve en a été faite souvent, — que vous aurez du succès auprès de vos fidèles : et si votre invitation est chaleureuse et renouvelée de temps en temps, un grand nombre répondra à votre appel.

Dans les collèges, les professeurs peuvent se réunir pour faire ensemble l'heure en commun en une ou deux sections, selon les besoins. Le plus digne ouvre le tabernacle, et propose le sujet de méditation. La seconde demi-heure peut être prise pour réciter ensemble une partie de l'Office canonique.

Qui empêcherait même, dans les collèges, de réunir les enfants pour cette heure d'adoration, au moins une fois par mois ? Que de grâces de foi, de pureté, d'obéissance et de travail, ces jeunes âmes en rapporteraient !

Il y a quelques mois nous avons demandé à nos confrères qui font l'Exposition privée du Très Saint Sacrement durant l'heure d'adoration, de nous en donner avis, et d'indiquer en même temps la manière dont ils s'acquittent de cet exercice, si les fidèles y assistent, les différentes industries qu'ils emploient pour le rendre attrayant et facile. Les réponses sont arrivées nombreuses, intéressantes, encourageantes. Nous sommes heureux de le constater, cette admirable dévotion, si glorieuse à Notre-Seigneur Jésus-Christ et si salutaire aux fidèles, se popularise et se développe. Il n'est presque diocèse où elle ne se pratique et où, grâce au zèle des Prêtres-Adorateurs, elle ne produise d'excellents fruits. C'est le divin Sacrement entouré de prêtres et de fidèles, mieux adoré, mieux compris, et répondant aux démonstrations de la foi et de la piété par de plus grandes effusions de miséricorde et d'amour. Nous laisserons nos confrères parler eux-mêmes : l'expérience des uns servira aux autres.

“ Je suis heureux de vous annoncer, nous écrit un confrère retardataire, que j'ai enfin trouvé le secret d'être désormais fidèle à mon heure d'adoration hebdo-

(1) On peut se le procurer, au Bureau de nos Œuvres, 320, Ave. Mont-Royal, à Montréal.

madaire. J'ai tout simplement groupé autour de moi quelques bonnes âmes qui jusqu'alors faisaient séparément leur visite au Très Saint Sacrement, et nous sommes convenus de nous trouver chaque soir, à une heure déterminée, à l'église, pour faire en commun, et pendant un quart d'heure, ce pieux exercice.

“ Ce premier essai ayant très bien réussi, je me suis enhardi et j'ai demandé de prolonger *chaque jeudis* de trois quarts d'heure notre visite quotidienne et d'en faire l'*Heure Sainte*. Mon appel a été entendu et depuis trois mois, tous les jeudis soir, un petit groupe d'une douzaine de personnes se réunit au pied du Tabernacle, pour adorer durant une heure l'Hôte divin présenté à nos hommages dans l'*Exposition privée*. ”

“ J'ai trouvé le moyen d'être fidèle à mon heure d'adoration : je n'y ai pas manqué depuis deux ans, grâce à l'*Exposition privée*. Cet exercice a lieu régulièrement le samedi avant la sainte Messe. Il est annoncé au prône le dimanche précédent et un bon nombre de fidèles se joignent à moi pour adorer Notre-Seigneur. Je lis à haute voix le sujet d'adoration toujours si bien fait que vous nous envoyez. ”

“ Je ne saurais vous dire quelle consolation m'apporte l'*Exposition privée* établie dans ma paroisse. Tous les vendredis, de quatre à cinq heures du soir, j'appelle mes fidèles au pied du Tabernacle. Il y a de vingt à trente personnes qui font l'heure complète ; les enfants de mon école y assistent une demi-heure. Nous chantons des cantiques au Sacré-Cœur, je parle de la présence réelle, de la bonté et de l'amour de Notre-Seigneur, nous récitons des amendes honorables : le temps passe vite. J'ai constaté que le nombre des communions a augmenté et que les visites quotidiennes au Saint Sacrement sont entrées régulièrement dans la vie de mes adorateurs. J'espère beaucoup de la prière de mes petits enfants pour amener *enfin* les hommes, quelques-uns au moins, à se joindre à nous. ”

“ Bien belles sont nos heures d'adoration tous les vendredis de 3 à 4 heures, de l'après-midi.

L'assistance est assez nombreuse, et très recueillie.

Le chant et la musique, se font si bien, que l'heure sainte est vite écoulée !

Que de graces de conversions, de difficultés apaisées, ou prévenues, par cette heure d'adoration ! ”

L'*Exposition privée* commence à se pratiquer aussi dans les Etats-Unis d'Amérique. Dans certains centres les églises se remplissent de fidèles désireux de profiter de ce salutaire exercice. Elle se pratique beaucoup en France, en Belgique, en Italie.

* * *

Nous continuerons à entretenir nos Associés des progrès de l'*Exposition privée* et nous leur demandons de nouveau de nous tenir au courant de leurs efforts et de leurs succès auprès des âmes qu'il faut à tout prix conquérir à l'Eucharistie. Nous terminerons aujourd'hui cet article par quelques réflexions pratiques qui serviront en même temps de réponses à plusieurs questions qui nous ont été posées. Les prêtres-Adorateurs qui font l'*Exposition privée* avec les fidèles gagnent l'Indulgence plénière et satisfont à l'obligation de l'heure d'adoration tout en lisant, chantant, et priant à haute voix. Ils restent quand même dans l'esprit de l'Œuvre quoiqu'ils méditent moins que lorsqu'ils adorent seuls. Ici le but à atteindre est double : l'adoration personnelle du prêtre et l'apostolat eucharistique auprès des fidèles qui apprennent sous la conduite du pasteur à mieux connaître, à mieux apprécier, à mieux adorer Jésus-Christ au divin Sacrement. C'est en même temps un hommage public et solennel rendu par le prêtre et les âmes fidèles au nom de toute une paroisse.

Toutefois, nous insistons auprès de nos vénérés Confrères sur ce point important. Il ne faudrait pas que l'adoration devînt simplement un exercice consacré tout à la prière vocale, à la récitation du chapelet et à des amendes honorables. Qu'on laisse au moins *quelque minutes* par quart d'heure à la méditation en silence. Notre-Seigneur parlera alors ; les pensées suggérées dans les exhortations ou lectures pénétreront les cœurs, et y feront germer de saintes aspirations, de généreuses résolutions. Les âmes les plus simples et les moins cultivées sont capables de cette méditation. Il suffit de les guider et de les éclairer.

Nous recommandons de plus à nos Confrères la *mé-*

thode des quatre fins du Sacrifice. Aucune n'est plus simple, plus élémentaire, plus facile et mieux appropriée à l'adoration eucharistique. La succession des quatre points de l'adoration, de l'action de grâces, de la réparation et de la prière facilite singulièrement l'exercice de l'adoration même pour les plus inexpérimentés et le fait paraître court. Du reste, par cette méthode on fait participer plus spécialement sa prière à la prière auguste de Jésus-Christ au Très Saint Sacrement, et on unit sa religion privée à la religion publique du saint Sacrifice.

Enfin il serait à désirer que tant de pieux fidèles qui s'unissent à leurs pasteurs pour faire l'heure d'adoration ne fussent pas privés de l'*Indulgence plénière* qu'ils peuvent gagner en s'agréant à la Congrégation du Très Saint Sacrement. Il suffit, pour faire partie de cette agrégation de s'engager à faire chaque mois une heure d'adoration devant le Très Saint Sacrement et de se faire inscrire dans l'une des maisons de notre Congrégation. Nous reviendrons prochainement dans les *Annales* sur les avantages de l'*Agrégation* et sur le zèle que doivent déployer en sa faveur les Prêtres-Adorateurs. Nous enverrons volontiers à tous ceux qui en feront la demande des notices détaillées sur cette œuvre.



Dévotion eucharistique

I

Ad vos, o Sacerdotes !

Si scires donum Dei !

Le prêtre a-t-il jamais compris ou senti à l'autel quelque chose de la joie sainte qui inondait l'âme d'Abraham sacrifiant à Dieu son Isaac ? Le prêtre sait-il assez l'Eucharistie pour s'identifier tellement avec elle qu'il sente chaque jour de plus en plus, dans son âme, un désir insatiable, un besoin impérieux de glorifier Dieu et de sauver des âmes à tout prix ? Est-il assez intime avec Jésus, pour sentir battre ces sentiments dans le cœur de son Dieu et assez généreux pour les sentir vivre dans son propre cœur et être avec son Dieu comme Elisée avec Elie ? Sait-il assez comment on s'immole et quelles délices

SUJETS D'ADORATION

A l'usage des Prêtres-Adorateurs

N^o 58

DEVOIRS DU PRÊTRE ENVERS LUI-MÊME :

 Le Recueillement.

I. — Adoration

La loi de la sainteté est dans le recueillement. “ Dieu appelant une âme à lui, dit le P. Eymard, ne la fait sortir du péché que par un recueillement en sa conscience ; pour nous introduire à une plus haute vertu, Dieu se sert encore du recueillement ; enfin c'est le moyen qu'il emploie pour unir l'âme à lui dans la vie d'amour. De sorte que, pour les pénitents, pour ceux qui progressent, et pour ceux qui approchent du terme, la loi de sainteté est le recueillement.

Dieu en créant l'homme s'était réservé d'être le roi de son âme, de recevoir seul l'hommage de sa vie, et d'en être la fin et la gloire.

Dieu devait, par des grâces nouvelles, perfectionner son image et sa ressemblance en l'homme, en travaillant de concert avec lui.

Mais le péché a tout renversé. — L'homme pécheur n'a plus voulu demeurer avec Dieu en lui-même : il est devenu tout extérieur, esclave des objets extérieurs.

Pour le faire rentrer dans son intérieur, Dieu le prend par les yeux, en son Incarnation. Puis, s'étant montré bon et puissant, s'étant fait aimer de lui, lui ayant permis de le toucher de ses mains, JESUS-CHRIST se voile, se cache en notre intérieur par l'Eucharistie et la grâce sanctifiante. C'est là qu'il nous parle, qu'il nous donne ses conseils, nous console, nous sanctifie. — C'est en notre intérieur qu'il veut établir son royaume, et nous forcer ainsi à demeurer avec lui en nous, à faire ce que fit la sainte Vierge en l'Incarnation, qui vivait tout attentive au divin Fruit qu'elle portait. ”

Ce désir qu'a Notre-Seigneur de nous voir rentrer en notre intérieur, nous est clairement manifesté dans la Sainte Ecriture. “ *Peccatores, redite ad cor. Præbe, fili, cor tuum mihi. Ducam eam in solitudine et loquar ad cor ejus. Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus.* Ailleurs Notre-Seigneur nous avertit que notre union avec lui doit être aussi grande que celle de la branche avec le tronc et la racine : ce doit être une union de vie.

Or si le recueillement est la loi de la sainteté pour tous les chrétiens, à plus forte raison s'impose-t-il au prêtre comme une nécessité absolue. Puisque le prêtre est tellement uni à Jésus son divin principe par le fait de la grâce et du caractère de son Ordination, qu'il ne fait pour ainsi dire qu'un avec lui, il résulte de là pour le prêtre l'obligation étroite où il est de vivre habituellement uni à ce principe de son Sacerdoce, sous sa dépendance et son influence complète.

Bien des raisons, du reste, font de la vie intérieure et de l'esprit de recueillement un vrai devoir pour le prêtre. Le prêtre est surtout constitué pour exercer les actes de la religion envers Dieu et pour être l'homme de la prière. Or comment le concevoir tel sans un grand esprit de prière et de recueillement. Est-ce que la célébration de la Sainte Messe, la récitation du Saint Office, l'administration des Sacrements ne demandent pas impérieusement dans le prêtre un grand esprit intérieur ? Le prêtre ne sera vraiment un apôtre, un homme capable de faire du bien, qu'autant qu'il sera un homme de prière. Ses efforts pour le bien seront stériles si la rosée divine ne les féconde. "*Sine me nihil potestis.*" Sans recueillement, le prêtre s'expose à beaucoup de dangers, il marche au dépérissement, à la tiédeur, au péché, car il lui manque un centre de vie, un foyer d'action, une force de résistance. Oh que de prêtres se sont perdus, même en se dépensant pour les âmes, faute d'esprit intérieur ! Enfin sans le recueillement le prêtre ne peut vivre d'intimité avec Jésus-Christ son divin Maître, lui qui cependant est appelé par vocation à la vie d'union avec le divin Principe de son sacerdoce, lui qui a un si grand besoin d'entendre Dieu et de l'écouter dans le silence, pour être son digne représentant et son verbe extérieur.

De toutes ces considérations concluons à la nécessité du recueillement et de l'esprit intérieur pour le prêtre : faisons un acte de foi à cette vérité, et adorons en l'Eucharistie le Sauveur Jésus appelant ses prêtres à la vie cachée et intérieure.

II. — Action de grâces

Innombrables sont les avantages qu'assure à l'âme le recueillement.

1. La vie de recueillement est d'abord une vie *sûre* parce qu'elle éloigne bien des dangers et surtout le péché. Si nous réglons nos sens extérieurs, si nous ne laissons pas notre âme se perdre dans des divagations inutiles ou dangereuses, si nous sommes recueillis, les attaques de nos ennemis du dehors seront plus rares et plus inoffensives. Rien d'ailleurs n'est plus capable d'exclure la tiédeur et le péché que l'habitude de la présence de Dieu. Que de fautes seraient évitées par cette sainte pratique familière à l'âme recueillie ! "*Oculi mei semper ad Dominum, et ipse evellat de laqueo pedes meos.*"

DES PRÊTRES-ADORATEURS

2. La vie de recueillement est une vie très précieuse devant Dieu. Bien que cette vie puisse paraître inutile elle est néanmoins très estimable. Qui n'admirerait Notre-Seigneur à Nazareth dans sa vie inutile pour le monde, cachée aux hommes, si simple en elle-même ? Le Père la préfère à toute autre vie. C'est ainsi qu'il nous préfère, nous aussi.

C'est que cette vie cachée est toute à Dieu par le sacrifice de soi : elle glorifie Dieu plus qu'on ne le ferait par tous les dévouements. C'est le règne de Dieu en nous. C'est la mort et le tombeau de l'amour-propre.

Quand donc Notre-Seigneur nous attire à l'intérieur pour y demeurer avec lui, uniquement occupés de lui, c'est une bien grande grâce.

3. La vie de recueillement est encore extrêmement douce et pleine de consolations pour l'âme. Non pas qu'elle soit exempte de sécheresses et d'épreuves ; mais parce qu'elle assure à l'âme une paix délicieuse dans toutes les circonstances où il plaît à Dieu de la placer, paix qui provient de l'union de pensées et de sentiments qui existe entre l'âme recueillie et son Dieu. — Tout le monde connaît le plaisir qu'on éprouve à vivre avec un ami, un frère, un père tendrement aimés. C'est là le plaisir que goûte l'âme recueillie et intérieure dans sa conversation et son doux commerce avec Dieu. Aussi les Saints ont-ils tous été des hommes heureux et joyeux. Écoutons David : "*Providebam Dominum in conspectu meo semper ; propter hoc lætatum est cor meum.*" Et l'Imitation : "*Dulcis ille sermocinatio cum Domine interno familiaritas stupendas nimis.*" Que le prêtre se souvienne que la vie intérieure a largement de quoi le payer des succès du dehors et des efforts qu'il aura faits pour s'y appliquer.

4. Enfin la vie recueillie est extrêmement féconde. C'est en elle, que l'âme puise, comme dans une sève puissante, sa force, sa beauté et sa fécondité. "*Qui manet in me hic fert fructum multum.*"

III. — Reparation.

Si les effets de la vie recueillie sont si nombreux et si précieux pour l'âme, ceux d'une vie dissipée sont par contre bien lamentables.

La vie dissipée engendre trois grands maux : L'énervement, l'affaiblissement de l'âme, la tiédeur, en d'autres termes ; (b) la stérilité dans le bien ; parce que l'homme extérieur compte trop sur ses efforts et pas assez sur Dieu ; "*Sicut non potest palmas ferre fructum nisi manserit in vite sic nec vos nisi in me manseritis.*" (c) le péché enfin, oui, le péché, car l'homme qui n'a pas un certain fond de vie intérieure, sera facilement vaincu dans les incessants combats de chaque jour, et de négligence en négligence glissera jusqu'au péché. "*Si quis in me non manserit, mitetur foras.*"

ANNALES DE L'ASSOCIATION

Voyons donc le tableau du prêtre frivole, extérieur, livré à la vie des sens, et cherchons si malheureusement nous ne nous y reconnaitrions pas.

Le prêtre frivole a dirigé l'exercice de ses facultés, de ses sens vers les choses du monde ; et comme le monde est extérieur, visible, ne pouvant par conséquent être atteint que par les sens extérieurs, il leur donne libre carrière et retient captives les facultés de son âme. Demandez au prêtre frivole combien de pensées vraies il a par jour, j'entends des pensées sérieuses, des pensées surnaturelles. Demandez-lui surtout combien il a de sentiments profonds, et si, le soir venu, il pourrait mentionner une seule de ces actions que Dieu inscrit au "livre de vie." Il ne saura que répondre. Et pourtant son intelligence travaille, son cœur aime ; il a du dévouement. Mais sa vie est entièrement au dehors. Et c'est pourquoi son intérieur lui étant insupportable, on le trouve souvent dans les lieux où règne un grand mouvement, dans les rues les plus fréquentées, sur les promenades où la foule brillante se presse ; c'est pourquoi il cherchera à se dédommager par des lectures inutiles et peut-être légères ; en prêtant une oreille complaisante à des chroniques peu édifiantes, quandelles ne sont pas scandaleuses ; en se montrant assidu à ces réunions honnêtes, mais mondaines, où toutes les questions sont traitées, sauf la grande, l'unique question qui doit occuper avant tout le chrétien et le prêtre.

Or, quel n'est pas le sort effroyable réservé au prêtre sans recueillement, sans vie intérieure ! Il sèchera "*arescet*" comme la branche qui ne vit plus de la vie du tronc ; il perdra toute vigueur spirituelle, tout zèle pour sa sanctification, et pour le bien des âmes. Il descendra plus bas : il arrivera, comme un rameau inutile, à être séparé de Jésus par les dissipations et les distractions mondaines "*et colligent eum,*" et son sort sera le feu réservé aux sarments stériles "*et in ignem mittent, et ardet.*"

"*Absit a me Domine !*"

IV. — Prière.

"*Si manseritis in me.. quodcumque volueritis petetis et fiet vobis.*"

O la consolante promesse ! O Jésus, sachant que sans vous je ne peux rien, je veux désormais vivre de vous, pour vous et m'appuyer sur vous : je veux demeurer en vous, comme vous-voulez vous-même vivre et demeurer en moi "*Manete in me et ego in vobis ;*" je le veux pour pouvoir être saint, je le veux pour me rendre capable de produire des actes vertueux et méritoires, de devenir un prêtre selon votre cœur, et de faire aux âmes beaucoup de bien.

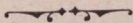
O Jésus affermissez en moi ce désir, cette résolution. Je vous demande pour moi, pour tous les prêtres et surtout pour les membres de l'Association, une grande grâce d'union avec vous et d'esprit intérieur.

on ressent à immoler et l'intelligence, et la volonté, et le cœur, et le corps, pour entrer dans le sacrifice comme victime et en sortir déifié ? Le prêtre, en un mot, sait-il assez qu'à l'autel il sauve le monde ?

Le prêtre sait-il assez l'Eucharistie pour en faire le centre de toute sa vie, pour respirer, autour du Tabernacle, cet air calme et pur, chaud et vivifiant, que l'on ne respire qu'autour de la Divinité ? Sait-il assez l'Eucharistie pour mettre son plus grand bonheur ici-bas à demeurer, à rester longtemps, et longtemps encore, auprès, très près, le plus près possible de la blanche Hostie ? Sait-il assez l'Eucharistie, pour que les heures passées avec Jésus lui paraissent d'une brièveté désolante ? Sait-il assez l'Eucharistie, pour que son cœur soit habituellement rempli de pensées de foi et d'actes d'amour, comme il arrive quand on est avec Dieu ? Sait-il assez l'Eucharistie, pour puiser surtout, et de préférence, et à toute heure, en Jésus, joie, force, consolation et lumière, choses indispensables, nécessaires à sa vie de prêtre, et qu'il ne trouvera que là, dans la mesure qu'il lui faut ? Sait-il assez l'Eucharistie, pour vivre de l'Eucharistie et devenir lui-même une Eucharistie vivante et apparente, et attirer doucement et victorieusement à Dieu les cœurs et les âmes qui se meuvent dans son rayonnement ?

II

Des conséquences pratiques de la Dévotion sacerdotale au T. S. Sacrement



Le Prêtre véritablement dévoué à l'Eucharistie, ne renfermera pas en lui-même ses sentiments de foi et d'amour ; il les laissera se manifester au dehors avec une pleine expansion, soit dans ses rappots personnels avec le Très Saint Sacrement, soit dans son ministère auprès des fidèles.

I. — La dévotion envers le Très Saint Sacrement inspire au Prêtre : 1. Une *religion profonde* en la présence de Notre-Seigneur. De là, dans l'église, une démarche grave et réservée ; dans les sacristies, une vigilance continuelle sur le ton de la voix et le sujet des entretiens ; au chœur, une tenue pleine de respect, un silence exacte-

ment gardé ; à l'autel enfin, une attitude toute pénétrée de la grandeur des saints Mystères. — 2. *L'assiduité* auprès du Tabernacle. Le Prêtre qui aime le Très Saint Sacrement, souffre vivement de voir les croyants laisser dans une perpétuelle solitude le divin Prisonnier et ne jamais répondre aux appels de son amour ; il se sent pressé de protester, au moins par son exemple, contre l'oubli général, contre une insouciance vraiment inqualifiable. Au milieu de son pauvre troupeau indifférent, il se constitue le témoin de la présence réelle. Tandis que tous vaquent à leur travail comme à l'unique nécessaire, le pasteur se charge de les représenter devant le Dieu des miséricordes. Il se fait un devoir de consacrer au Très Saint Sacrement une partie notable de son temps libre, d'accomplir devant le Tabernacle quelques-uns de ses exercices de piété, d'y réciter, autant qu'il le peut, l'Office divin, enfin d'y venir préparer la parole sainte à adresser à son peuple. Il se plaît aussi à embellir l'église du bon Dieu, à orner les autels, bien plutôt qu'à s'occuper de sa propre demeure ; les fleurs de son parterre sont destinées au Tabernacle ; aucun sacrifice ne lui coûte quand il s'agit d'honorer le Très Saint Sacrement. *Domine, dilexi decorem domus tuæ.*

II. — La dévotion envers le Très Saint Sacrement pousse le prêtre à se faire le *précurseur* et le *hérault* de l'Eucharistie. Elle lui donne un grand zèle pour révéler ou inculquer aux âmes le Mystère de l'amour de Jésus-Christ, pour préparer à la sainte Communion les enfants, les ignorants, les pécheurs, les convertis, et ensuite pour assurer leur persévérance par tous les moyens possibles.

Les sermons, les instructions, les catéchismes, les confréries, les exhortations au confessionnal sont autant d'occasions, pour le prêtre zélé, de communiquer l'amour de Jésus-Hostie, d'augmenter le nombre de ceux qui peuvent communier fréquemment et fructueusement, de recruter des âmes de bonne volonté pour les enrôler dans les diverses œuvres si excellentes de l'adoration ou de la réparation. Ces âmes pourront suppléer le prêtre ou l'aider dans le culte du Très Saint Sacrement, quelques-unes même seront capables, moyennant une certaine formation, de devenir de très utiles auxiliaires du ministère sacerdotal auprès des enfants, des pécheurs, des mourants.

Petit Courier de l'Œuvre.

Les retraites pastorales sont maintenant terminées.

Nous sommes heureux d'apprendre que presque partout un exercice d'adoration devant le S. Sacrement exposé les a terminées.

Nous devons remercier nos vénérés Directeurs diocésains du zèle qu'ils ont déployé à cette occasion pour le bien de notre Œuvre, et surtout Nos Seigneurs les Evêques qui ont bien voulu l'encourager et la recommander publiquement dans leurs allocutions aux prêtres. C'est pour nous une bien précieuse faveur.

Aussi les résultats ont couronné tant de dévouement et de nouvelles inscriptions sont venues s'ajouter aux colonnes de nos registres. Voici les nouvelles recrues que nous avons déjà reçues :

Québec, 2. — Montréal, 2. — Ottawa, 1. — Trois-Rivières, 9. — Sherbrooke, 3. — Saint-Hyacinthe, 7. — Nicolet, 7. — Hamilton, 1. — Chicoutimi, 4.

* * *

Nous profitons de cette occasion pour mettre sous les yeux de nos lecteurs la belle lettre que nous a écrite dernièrement un de nos plus dévoués Directeurs diocésains, le Rév. M. Valentin, diocèse de London.

ZURICH, 13 AOÛT 1902.

« J'ai reçu en son temps votre lettre du mois de juillet. Comme vous le pourrez constater par les lignes suivantes, le Diocèse de London pratiquait déjà les conseils qu'elle contenait.

Le 2 juin 1894 mon oncle, D. Magner et moi nous sommes rendus de grand matin dans l'église St. Alphonse, Windsor, pour nous consacrer à Notre Seigneur et faire ensuite notre première Heure d'adoration. J'étais alors prêtre depuis le 19 mai seulement. Avant cette date, votre Œuvre comptait déjà parmi ses membres dans ce diocèse les Révérends Pères Gauthier, Villeneuve, Scanlan et Parent. Le Rév. P. Gauthier fut l'instrument dont Dieu se servit pour nous faire tous entrer dans l'Association. Son zèle infatigable sut bientôt enrôler dans la même œuvre les Pères Beau-doin, Hodgkinson et Langlois et au Séminaire se faisaient inscrire les Pères Ladouceur et Hogan.

Le 6 août 1899, le Très Révérend Fergus Patrick McEvay D. D. monta sur le siège épiscopal de London. Membre de l'Association alors qu'il occupait une des cures du diocèse, il voulut l'être encore après sa consécration, et admirant les beaux fruits que rapportait l'Œuvre il se hâta de l'approuver, et désigna votre humble serviteur comme Directeur diocésain.

Le prédicateur de la Retraite ecclésiastique qui eut lieu quelque temps après le sacre de Mgr., le Révérend P. Gregory O'Bryan S. J. fit un petit discours sur le but de l'Œuvre et termina en engageant fortement les prêtres à s'y associer. Ses paroles ne manquèrent pas de produire leur effet. Avant la fin de la Retraite on ne comptait plus seulement 10 Prêtres adorateurs mais bien 42. Après la Retraite, dès que je fus de retour chez moi, j'écrivis à tous les Membres tant anciens que nouveaux pour leur expliquer leurs obligations. J'invitai en même temps, par une circulaire, tous les prêtres qui ne l'avaient pas encore fait, à se ranger sous notre bannière. L'année suivante, en 1901, à notre Retraite annuelle, eut lieu avec l'autorisation de Mgr. l'Evêque, notre première Conférence eucharistique. J'y ai lu un long travail dans lequel je montrais les avantages de l'Association et à la fois les devoirs des associés. Tous les prêtres de la Retraite s'étaient rendus nombreux à cette réunion. Pour clore la soirée, le groupe se réunit dans la chapelle, où, assisté par les Révérends Pères Ladouceur et Egan, j'exposai le Très Saint Sacrement pour faire ensemble l'Heure d'Adoration.

Cette année encore, toujours à la Retraite, se fit notre seconde conférence eucharistique. Pour ne point interrompre le cours des exercices de la Retraite, les séances eurent lieu le soir. A la première conférence après avoir rendu compte des progrès de l'Œuvre pendant l'année écoulée, je parlai longuement sur l'obligation de retourner le Libellum chaque mois. Ainsi donc, plus de raisons légitimes pour négliger l'accomplissement de cet important devoir. Le second soir, le Révérend Père John J. Gnam P. P. Hesson prononça un long discours sur le devoir des Prêtres d'imiter Jésus-Christ, le Prêtre par excellence, et de prendre Marie pour modèle dans leurs rapports intimes avec Jésus-Hostie. Le dernier soir, avant la fermeture de la Retraite, tous, comme l'année précédente, nous passâmes une heure d'adoration aux pieds du divin Maître exposé dans la chapelle du collège. Le Père John Gnam donna la Bénédiction du Très Saint Sacrement avec les Révérends Pères Pinsonneault et John P. Brennam pour assistants. Sa Grandeur Mgr. l'Evêque daigna présider aux deux conférences qu'il ouvrait chaque soir par la prière. Il eut même la bonté d'adresser quelques paroles aux prêtres pour les exorter à la fidélité dans le renvoi du Libellum ; il exprima ensuite aux prêtres le désir qu'ils fissent toujours l'Adoration unis à tous leurs paroissiens. Ici il loua publi-

quement le zèle du Père Graker qui remplissait toujours son église de fidèles lorsqu'il devait faire son Heure d'Adoration. Monseigneur se fit un plaisir et un honneur d'être présent à la dernière adoration de notre Retraite,

Vous le voyez donc, cher monsieur, l'Association des Prêtres Adorateurs dans le Diocèse de London ne demeure pas dans un état somnolent mais au contraire elle va se repandant à merveille de jour en jour.

Nous devons ici nos plus sincères félicitations au Rév. M. Valentin pour le zèle ardent et le dévouement qu'il déploie au bien de notre œuvre.

..*

Nous avons également reçu des lettres bien consolantes de la part de plusieurs autres Directeurs diocésains qui ont vraiment montré un grand dévouement à notre Œuvre à l'occasion des retraites pastorales. Encore une fois nous leur disons merci du fond du cœur.

..*

Un de nos fervents Directeurs, M. Marceau, curé de Notre-Dame de Laterrière, Chicoutimi, nous signale un fait qui nous a grandement réjouis. Il ressort de ses constatations qu'un bon nombre de membres de l'Œuvre que nous croyions infidèles parce qu'ils n'envoyaient pas de libellus, sont néanmoins fidèles à l'heure d'adoration hebdomadaire et que leur négligence n'a porté que sur le renvoi du Libellus. C'est ainsi que 100 heures d'adoration de plus pour Chicoutimi auraient du être ajoutées au nombre donné sur le bulletin trimestriel paru au numéro dernier.

Nous profitons donc de l'occasion pour supplier encore une fois tous nos confrères de se montrer fidèles, non seulement à faire leur heure d'adoration, mais aussi à nous renvoyer tous les mois le Libellus, quand bien même pour une raison ou pour une autre ils n'auraient pas pu faire toutes leurs adorations. C'est là un moyen qui stimule leur fidélité et qui, par ailleurs nous est nécessaire pour les relevés trimestriels; qu'à tout le moins, les membres plus négligents, ou plus oublieux nous envoient tous les trois mois le relevé des adorations faites par eux. Nous ne faisons exception que pour quelques

Confrères qui ne pouvant nous envoyer leur Libellus mensuel, nous ont cependant notifié d'une manière certaine leur fidélité à l'adoration hebdomadaire et qui, par conséquent, continuent à être des membres fidèles de l'Œuvre.

Nous faisons remarquer ici aux nouveaux inscrits, que le Libellus leur est envoyé tous les mois dans les Annales. Il forme toujours la 1^{ère} page de chaque numéro, et doit être renvoyé dûment rempli. Cette feuille n'est pas comprise dans la pagination des Annales.



Le Juvénat du Très Saint Sacrement

A TERREBONNE.

Nous adressons ici un appel pressant à nos vénérés Confrères pour leur recommander instamment cette Œuvre qui nous tient tant à cœur, et d'où peut sortir pour Notre Seigneur une si grande gloire.

De toutes les œuvres divines, écrivait saint Denis l'A-réopagite, la plus divine est de coopérer avec Dieu au salut des âmes." Mais la manière la plus efficace de coopérer au salut des âmes, c'est de leur ménager des apôtres et des sauveurs, c'est de donner à la sainte Eglise des prêtres, des prêtres apostoliques.

Or, on ne songe pas assez aux moyens d'assurer le recrutement du sacerdoce en contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes gens qui, faute de ressources, ne peuvent répondre à leur vocation.

Pénétré de cette pensée, un prêtre écrivait dernièrement ces touchantes lignes :

" Dans ma longue carrière de prêtre, j'ai vu ouvrir des testaments d'une bienfaisance vraiment royale. Il y avait des legs pour toutes les œuvres : pour les hôpitaux, pour les bureaux de bienfaisance, pour les crèches, pour les salles d'asile, presque jamais pour les étudiants ecclésiastiques. Est-ce que les testateurs y répugnaient ? Nullement ; mais ils ne savaient pas. Et cependant quelle œuvre égalera jamais celle-là ?

“ Nos pères, pour expier leurs fautes, fondaient à perpétuité une lampe devant le Saint Sacrement. Fondez un prêtre ! Ce sera une meilleure lampe, qui donnera plus de gloire à Dieu et plus de lumière au monde.”

* * *

C'est pour contribuer à cette grande œuvre que vient d'être établi, à Terrebonne, le Juvénat du Très Saint Sacrement.

Il est exclusivement destiné à élever et à instruire des enfants qui ont le désir bien arrêté de devenir prêtres. On les y prépare aussi à être un jour, s'ils donnent des signes de vocation, membres de la Congrégation du Très Saint Sacrement.

L'ouverture des classes aura lieu le 15 septembre prochain.

Conditions d'admission. — Les conditions d'admission sont les suivantes :

Avoir onze ans au moins ; — naissance légitime ; — bonne santé ; — éducation chrétienne ; — goût pour la piété ; — amour de la prière, des cérémonies de l'Eglise ; — désir du sacerdoce.

En outre, l'enfant doit avoir une instruction primaire suffisante pour permettre de lui faire commencer de suite l'étude du latin. — La préférence, à dispositions égales, serait donnée aux enfants ayant déjà commencé le latin.

Il ne peut entrer qu'avec l'agrément de ses parents, lesquels s'engagent par écrit à ne point le réclamer avant vingt et un ans, et, cet âge venu, à le laisser entièrement libre de sa vocation.

La pension régulière est de \$100.00 par an. Dans certains cas néanmoins, on pourrait accepter des enfants qui ne pourraient fournir la pension entière, mais qui possèderaient par ailleurs d'excellentes dispositions.

L'enfant doit apporter un trousseau convenable.

Règlement. — Le règlement pour les études, classes, récréations, est celui des maisons d'éducation ecclésiastique.

Les enfants entendent chaque jour la sainte messe et font une adoration devant le Très Saint Sacrement exposé.

Les études vont jusqu'à la Rhétorique inclusivement.

Ressources de l'Œuvre. — Le Juvéat se soutient presque exclusivement par les dons des fidèles, bon nombre d'enfants y étant admis sans que leurs parents puissent subvenir complètement aux frais de leur éducation.

Nos Bienfaiteurs ont divers moyens de venir en aide au Juvéat :

Sont dits **Fondateurs** ceux qui assurent à perpétuité une bourse ou une demi-bourse, en versant un capital de \$2,000 ou de \$1,000.

Sont dits **Protecteurs** ceux qui se chargent de la pension ou de la demi-pension d'un enfant pendant le temps qu'il passe au Juvéat — soit \$100 ou \$50 par an pendant quatre ou cinq ans.

Toutes les offrandes moindres — annuelles ou passagères — sont reçues avec reconnaissance.

On peut aussi envoyer des dons en nature, comme linge, habits, livres, etc.

Avantages spirituels. — Pour l'aumône temporelle qu'ils font pour concourir à l'éducation ecclésiastique des enfants du Juvéat, les Bienfaiteurs participeront aux avantages spirituels qui suivent :

1. Chaque jour, après la messe, les enfants prient publiquement aux intentions de leurs Bienfaiteurs ;

2. Tous les deuxièmes dimanches du mois, la messe est dite et les enfants communient pour les Bienfaiteurs de l'Œuvre ;

3. Ces derniers ont une part quotidienne au saint Sacrifice et aux communions des Religieux chargés du Juvéat.

Une des premières messes des enfants, devenus prêtres, sera dite pour les personnes dévouées qui leur auront facilité le moyen d'arriver au terme de leur vocation.

*
* * *

Nous réclamons les prières et les secours de la charité, indispensables à cette Œuvre, dont le but est tout surnaturel et tout à la gloire de Notre-Seigneur en son divin Sacrement.

Vous tous que touche l'état de délaissement, de déshonneur, d'infériorité où se trouve trop souvent le Très Saint Sacrement, vous voudrez aider à former des Prêtres

consacrés à l'unique service de Notre-Seigneur, présent et vivant dans l'Eucharistie.

Vous le ferez en priant beaucoup, avec affection et dévouement intérieur, pour le Juvénat, afin que Notre-Seigneur n'y trouve que des cœurs purs, aimants et fidèles.

Vous le ferez en nous envoyant l'obole prélevée sur vos aumônes ordinaires : celle-là, destinée à former des adorateurs et des apôtres de l'Eucharistie, couronnera et consacrera toutes les autres d'une grâce plus abondante et plus précieuse.

Vous le ferez encore en vous occupant du recrutement du Juvénat, en tâchant de distinguer au milieu des chers enfants dont vous êtes les pasteurs, ceux que Notre-Seigneur appelle et choisit pour être ses gardes fidèles et les serviteurs familiers de sa perpétuelle présence au Très Saint Sacrement.

Une piété sincère et suivie, le goût de la prière, manifesté par la bonne tenue à l'église, le respect du Très Saint Sacrement et l'amour de la communion, le désir d'être prêtre, d'être religieux, — tels sont les signes qui manifestent d'ordinaire une vocation.

Si l'enfant appartient à une famille chrétienne, s'il a une instruction déjà commencée et une intelligence portée vers l'étude, vous pouvez le proposer et il sera facile de s'entendre pour le reste.

*
**

Nous publierons dans les prochains numéros la liste des offrandes reçues, s'il plaît à la piété de nos lecteurs de se montrer généreuse, car l'Œuvre commencée exige bien des dépenses, et nous sommes sans ressources autres que celles que la divine Providence nous enverra.



L'Hostie de la première Messe.

De la moisson les jours étaient bien loin.
L'aire partant se trouvait balayée.
Durs et luisants, repliés dans un coin,
Les fléaux reposaient ; et la paille broyée.
Au teint pâli, comme éxangue, depuis
Qu'elle avait dû, par setiers et par muids,
Rendre seigle et froment, graines noires ou blondes,
A distance des toits dressait ses meules rondes.

Chez nous, dans un pays que le progrès
N'étonne plus, reine de la prairie
Et reine aussi des austères guérêts,
A l'aise s'étalait certaine métairie.
Dans la grand'chambre un crucifix fort vieux
Pendait, parmi d'autres cadres pieux,
A la place d'honneur, dessus la cheminée.
Là, chaque soir, priait toute la maisonnée.

En ce temps-là, le fermier seul monta
Dans son grenier par l'échelle rustique,
Et près d'un tas de froment s'arrêta.
Puis les genoux ployés, grave et presque mystique,
Il commença de choisir lentement
Les plus beaux grains de son très pur froment.
Tandis qu'il les glissait dans une blanche poche,
Il murmurait : " Mon fils... l'abbé... le jour est proche ! "

Car, sous ce toit tout plein de braves gens,
Le divin Maître avait, pour son service,
Pris un fils, l'un de ces intelligents,
De ces forts toujours prêts pour l'obscur sacrifice.
Et justement à cette heure l'abbé
Ayant chanté l'Évangile au jubé,
Rêvait devant l'autel de sa première Messe
Et son rêve mêlait la crainte et l'allégresse...

Or, le bonhomme, ayant fini son choix,
S'achemina vers la minoterie.
Au meunier, l'air doux et ferme à la fois,
Il dit : " Tu nettoieras moulin et bluterie
Avant de moudre et de bluter mon blé.
Pardonne-moi d'avoir ainsi parlé,
J'ai mes raisons... Je veux avoir non la plus fine
Ou la plus blanche, mais la plus pure farine."

Réponses Liturgiques

Le gaz et la lumière électrique peuvent-ils être employés sur l'autel ?

La Sacrée Congrégation des Rites a permis, par le décret en date du 4 juin 1895, d'employer la lumière électrique ou le gaz pour les illuminations dans l'église, pourvu qu'on ne s'en serve pas pour le culte.

Il semble que l'on doive interpréter ces mots, *non autem ad cultum*, dans le sens qu'il est interdit de placer cette lumière sur l'autel. Quelques feuilles religieuses interprétaient le *non ad cultum* dans ce sens que la lumière électrique ou le gaz ne pouvaient pas remplacer les cierges liturgiques, mais que, si ces cierges étaient sur l'autel, on pouvait, *ad splendidius illuminandum*, ajouter la lumière électrique. Deux décrets de la Sacrée Congrégation confirment la première interprétation.

I. NOVARCEN (NEWARK).

Usus invaluit in dioecesi Novarcensi ut super altaribus, una cum candelis ex cera confectis, lumina ex gaz accendantur ad majorem splendorem obtinendum. Du bitans porro hodiernus Episcopus Novarcens, utrum id liceat, a S. R. C. exquisivit : " An super altari, præter candelas ex cera, tolerari possit ut habeatur etiam illuminatio ex gaz, vel an usus prædictus prohiberi debeat ? "

Sacra vero Congregatio, ad relationem subscripti secretarii, ejusmodi dubio rescribere censuit : *Negative* ad primam partem ; *affirmative* ad secundam. — 8 Martii 1879 (1).

II. NATCHETEN.

Qnum S. R. C. in una Novarcen 8 Martii 1879 prohibuerit illuminationem ex gaz, una cum candelis ex cera super altari, ob paritatem rationis et sub iisdem circumstantiis censerine potest vetita etiam illuminatio electrica ?

Resp. *Affirmative*, ad tramites decretorum 8 Martii 1879 et 4 Junii 1895. — Die 16 Maii 1902.

(1) Ce décret ne se trouve pas dans la nouvelle collection authentique ; mais il a été publié le 16 mai dernier en même temps que le décret suivant.

BIBLIOGRAPHIE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos confrères, surtout à ceux du diocèse de Rimouski, l'apparition d'un livre qui leur fera bien plaisir. M. l'abbé E. P. Chouinard, curé de St Paul de la Croix, vient de publier une "GALERIE DES PRÊTRES DU DIOCÈSE DE RIMOUSKI," où l'on trouve avec de précieuses notes biographiques, des portraits bien soignés des différents membres du clergé en question. Nul doute que ceux de nos confrères qui ont parmi les prêtres du diocèse de Rimouski des amis et des connaissances, ne se fassent un plaisir de se procurer ce nouvel ouvrage qui s'offre à eux sous la forme d'un petit volume tout pimpant de grâce et de fraîcheur. — On peut le demander chez Dussault et Proulx, imprimeurs à Québec.

Recommandations aux Prières.

La construction de plusieurs églises. — Des affaires temporelles importantes. — La conversion de plusieurs pêcheurs. — Plusieurs personnes malades. — Des ivrognes. — Des personnes éloignées des sacrements. — Les enfants des écoles. — Plusieurs grâces particulières. — Des vocations. — Plusieurs défunts. — La piété pour un prêtre. — Une religieuse. — Des infirmes. — Des jeunes gens en danger de se perdre. — Retraites des écoliers. — Succès dans plusieurs entreprises. — Une nouvelle paroisse. — Une famille en danger de perdre la foi et un jeune homme menacé de perdre l'esprit. — Dévotion à l'Eucharistie. — Grâces d'une bonne mort. — Vertus sacerdotales.

COTISATIONS RECUES

PENDANT LE MOIS DERNIER.

Nos. 1929 : \$ 1.00 — 1056 : \$ 1.00 — 1388 : \$ 0.50 — 1035 : \$ 0.50 — 700 : \$ 1.00 — 839 : \$ 1.00 — 596 : \$ 1.00 — 1189 : \$ 1.00 — 1938 : \$ 1.00 — 1935 : \$ 1.00 — 1393 : \$ 0.50 — 739 : \$ 1.00 — 1937 : \$ 1.00 — 460 : \$ 1.00 — 1941 : \$ 0.50 — 865 : \$ 1.00 — 1709 : \$ 0.50 — 1173 : \$ 0.50 — 661 : \$ 1.00 — 115 : \$ 1.00 — 316 : \$ 1.00 — 1943 : \$ 1.00 — 1930 : \$ 1.00 — 112 : \$ 1.00 — 728 : \$ 1.00 — 1934 : \$ 0.50 — 1144 : \$ 1.00 — 396 : \$ 1.00 — 669 : \$ 1.00 — 191 : \$ 1.00 — 788 : \$ 1.00 — 1939 : \$ 1.00 — 838 : \$ 1.00 — 1674 : \$ 1.00 — 1346 : \$ 1.00 — 1940 : \$ 0.50 — 1936 : \$ 1.00 — 1476 : \$ 1.00 — 1097 : \$ 0.50 — 1194 : \$ 1.00 — 552 : \$ 1.00 — 1192 : \$ 1.00 — 1305 : \$ 1.00 — 1609 : \$ 1.00 — 1946 : \$ 0.50 — 1948 : \$ 1.00 — 1949 : \$ 0.50

Nos Défunts

Nous recommandons aux suffrages de nos Confrères l'âme du Rév. F. X. Desaulniers curé de St Maurice, diocèse de Trois-Rivières, décédé dernièrement.